

DECLARATION DE PERFORMANCES

DoP-STR 0205-0437

1. Code d'identification unique du produit :

Enduit de lissage réstituant à l'humidité

2. Type, lot de production ou numéro de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction comme demandé sous l'Article 11(4) :

Numéro de Batch/lot de production/ date de production/ numéro de série est imprimé sur l'emballage ou sur les documents accompagnants.

3. Utilisation(s) intentionnelle(s) du produit de construction, en accord avec la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu lors de la fabrication :

Enduit de lissage et de réparation pour intérieur et extérieur.

4. Nom, nom enregistré ou marque enregistrée et adresse de contact du fabricant comme demandé suite à l'article 11(5) :

**Saint-Gobain Weber Beamix B.V.
Hastelweg 161
5652 CJ Eindhoven
Tel : + 31 (0)40-2597911
www.weberbeamix.nl**

5. Si applicable, nom et adresse de contact du représentant autorisé pour lequel son mandat couvre les tâches spécifiées dans l'article 12(2) :

Non applicable

6. Système(s) d'évaluation et vérification de la consistance des performances du produit de construction comme établi dans l'Annexe V:

Système 4.

7. Dans le cas d'une déclaration de performance d'un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

EN 15824:2017; Spécifications pour les enduits à liant organique destinés aux applications intérieures et extérieures.

8. Dans le cas d'une déclaration de performance d'un produit de construction pour lequel une Attestation Technique Européenne a été émise :

Non applicable

9. Performance déclarée :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Adhérence/Résistance initiale au cisaillement	$\geq 0,3 \text{ N/mm}^2$	EN 15824:2017
Réaction au feu	A2-s1, d0	
Absorption d'eau	W2	
Perméabilité à la vapeur d'eau	V1	
Durabilité	NPD	
Substances dangereuses	NPD	

NPD = Performance non déterminée

Notes du tableau :

1. Colonne 1 contiendra la liste des caractéristiques essentielles comme déterminé dans les spécifications techniques harmonisées pour l'utilisation intentionnelle ou les utilisations intentionnelles indiquée(s) dans le point 3 ci-dessus,
2. Pour chaque caractéristique essentielle reprise dans la colonne 1 et en accord avec les demandes citées dans l'article 6 du RPC, la colonne 2 contiendra la performance déclarée, exprimée en taux ou classe ou dans une description relative à la caractéristique essentielle correspondante,
3. Pour chaque caractéristique essentielle reprise dans la colonne 1, la colonne 3 contiendra la référence date de la norme harmonisée correspondante et, si relevant, le numéro de référence de la documentation technique spécifique ou appropriée utilisée.

Dans le cas où, conformément aux articles 37 et 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences auxquelles le produit répond :

Non applicable

10. La performance du produit identifié dans les points 1 et 2 est conforme avec la performance déclarée dans le point 9. Cette déclaration de performance est émise sous la seule responsabilité du fabricant identifié dans le point 4. Signé pour et au nom du fabricant par :

Bas Huysmans, Directeur Général

Eindhoven 09/05/2023


(Signature)

Annexes à la DDP en accord avec le RPC Article 6(5) et la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, Article 31 ou Article 33

1. (31) Fiche de données de sécurité (MSDS) : disponible sur www.weber.nl
2. (33) Information sur les substances à risque : **Non applicable**